

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie:

Densité de population en 2015: (Nombre d'habitants au RP 2015/Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2010 et 2015: $((\text{Nombre d'habitants au RP 2015}/\text{Nombre d'habitants au RP 2010})^{1/5}-1)*100$

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2013: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2013/Population totale en 2013)*100

Part de la population vivant dans une communes classée en zone de revitalisation rurale en 2015: (Nombre de personnes vivant dans une communes classée en zone de revitalisation rurale au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des moins de 20 ans en 2015: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des moins de 60 ans en 2015: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 20-64 ans en 2015: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 65 ans ou plus en 2015: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 75 ans ou plus en 2015: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Indice de vieillissement en 2015: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2015/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2015)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2015: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2015/Nombre de ménages au RP 2015)*100

Part des 25-59 ans en 2015: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2015: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2015/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2015)*100

Part de familles monoparentales en 2015: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2015/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2015)*100

Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2015: (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2015/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2015)*100

Emploi, chômage et revenu:

Population active de 15 ans et plus en 2015: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2015/Population totale au RP 2015)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2015: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2015/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2015) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2015 (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2015/Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2015)*100

Part des emplois salariés fin 2015 (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2015/Nombre total d'emplois au 31.12.2015)*100

Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2015 (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2015/Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2015)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2015: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part de cadres dans la population active en 2015: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2015: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part d'employés dans la population active en 2015: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2015/Population active ayant un emploi au RP 2015)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2015: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2015/Nombre total de foyers fiscaux en 2015)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Densité de dossiers de surendettement en 2017: (Nombre de dossiers de surendettement en 2017/Population de 15 ans et plus)*100

Taux de chômage localisé au 4e trimestre 2017: (Nombre de chômeurs moyen au 4e trimestre 2017/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2017: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2017)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2017: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2017/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2017)*100

Enseignement, scolarité:

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2017): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ... + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2017) et *Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel* (session 2017) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2016-2017): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2015-2016): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2015-2016): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2015-2016): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2015: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2015/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2015)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2015: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2015/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2015)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2015: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2015/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2015)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2015: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2015/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2015)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2014: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2014/Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2014)*100

Personnes handicapés :**Adultes handicapés :**

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016:
(Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016:
(Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.201 :
(Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016: (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/ Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2015)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2016/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2016/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*1000

Enfance et jeunesse handicapées :

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2016: (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2017/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2015)*1000

Scolarité des enfants handicapés :

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2017-2018): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100))

Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2017-2018): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble x/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés)*100

Personnes âgées :

Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2015: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2015/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2015)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2015: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2015/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2015)*100

Indice de grand vieillissement en 2015: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2015/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2015)*100

Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2015: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2015/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2015)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2016 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2016: (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2017)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2017)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2016/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2017)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2017/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2015)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2017: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2017/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2015)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté:

Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2015: (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2015)

Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2015: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2015)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2017: (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2017/Nombre d'habitants au RP 2015)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2017/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2015)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires du RSA majoré au 31.12.2017/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2015)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2017 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2017/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2015)*100

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2016/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2015)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2017): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2017/Nombre de résidences principales au RP 2015)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2017/Nombre de ménages au RP 2015)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2017/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2015)*1000

Adultes et familles en difficulté:

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2016 : (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour 100 personnes en 2016: (Nombre de bénéficiaires de l'ACS en 2016/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2017 : (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2017/Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Protection de l'enfance :

*Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2011: (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1000*

*Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements au 31.12.2016/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2017)*100*

*Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2016/Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2016)*100*

*Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2016: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2016/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2016)*100*

*Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures administratives au 31.12.2016/Nombre de mesures de placements au 31.12.2016)*100*

*Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2016: (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2016/Nombre de mesures de placements au 31.12.2016)*100*

Autres indicateurs :

*Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2017: (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2017/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2015)*1000 ■*

A	AAH	Allocation adulte handicapé
	ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
	ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
	ADA	Allocation demandeur d'asile
	AED	Actions éducatives à domicile
	AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
	AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert
	ALF	Allocation de logement à caractère familial
	ALS	Allocation de logement à caractère social
	AME	Aide médicale d'État
	APA	Aide personnalisée à l'autonomie
	API	Allocation parent isolé
	APL	Aide personnalisée au logement
	ARS	Agence régionale de santé
	ASE	Aide sociale à l'enfance
	ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
	ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
	ASS	Allocation spécifique de solidarité
	ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
	ATA	Allocation temporaire d'attente

B	BIT	Bureau international du travail
----------	------------	---------------------------------

C	CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
	CAF	Caisse d'allocations familiales
	CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
	CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
	CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
	CMU	Couverture maladie universelle

- CMUC** Couverture maladie universelle complémentaire
- CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie
- CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles
- CPH** Centre provisoire d'hébergement

-
- D**
- DARES** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
 - DEFM** Demandeur d'emploi en fin de mois
 - DGI** Direction générale des impôts
 - DIRPJJ** Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
 - DIRECCTE** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 - DNB** Diplôme national du brevet
 - DREAL** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 - DREES** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
 - DRDJSCS** Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

-
- E**
- EHPAD** Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - EPLS** Enquête sur le parc locatif social
 - ESAT** Entreprise de service d'aide par le travail

-
- F**
- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
 - FINESS** Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
 - FJT** Foyer de jeunes travailleurs
 - FTM** Foyer de travailleurs migrants

-
- I**
- IEM** Institut d'éducation motrice
 - IME** Institut médico-éducatif
 - INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
 - ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

M	MAS	Maison d'accueil spécialisée
	MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
	MECS	Maison d'enfants à caractère social
	MSA	Mutualité sociale agricole
O	ORS	Observatoire régional de la santé
	OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire
P	PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
	PCH	Prestation de compensation du handicap
	PPA	Prime pour l'activité
	PUMA	Protection universelle maladie
Q	QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
R	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RP	Recensement de la population
	RSA	Revenu de solidarité active
	RSI	Régime social des indépendants
S	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
	SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
	SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
	STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
	STS	Section de technicien supérieur
U	USLD	Unité de soins de longue durée
Z	ZRR	Zone de revitalisation rurale